

**CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON**  
**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**Du 21 avril 2011**

Date de convocation : 14 avril 2011

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18    Présents : 17    Procurations : 1

L'an deux mille onze, le 21 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, , Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Jean-Jacques CLAVERIE, Pierre SAUBATTE

EXCUSES :

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

Lecture du procès-verbal du 3 mars 2011, adopté à l'unanimité.

**1) Création d'emplois d'été : adopté à l'unanimité**

Deux emplois saisonniers d'adjoints d'entretien sont créés pour la période du 4 juillet au 26 août et pour la période du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2011. Les jeunes de 18 ans ou plus sont concernés par ces emplois.

**2) Prorogation contrat d'adjoint technique : adopté à l'unanimité**

Le poste d'adjoint des services techniques est renouvelé dans les mêmes conditions, soit 9/35<sup>ème</sup> hebdomadaire, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.

**3) Syndicat Mixte du Gave de Pau : adopté à l'unanimité**

Dans le cadre de l'adhésion au syndicat, il y a lieu de prendre en compte la compétence « qualité des milieux aquatiques » au niveau des actions qui seront menées en partenariat avec le syndicat mixte. Cette notion de qualité des milieux aquatiques est préconisée par la Directive Cadre Européenne.

**4) Voirie intempéries : adopté à l'unanimité**

Suite aux intempéries du mois de novembre, divers chemins de la voirie communale ont été endommagés. Il est décidé de lancer la consultation portant sur les travaux de remise en état de cette voirie et de solliciter la participation du Conseil Général.

**5) Convention avec le SIVU Gave et Lagoin : adopté à l'unanimité**

La commune peut bénéficier de la compétence d'un Ingénieur Territorial pour le suivi des dossiers relatifs à l'assainissement. Le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition de personnel entre la commune et le SIVU Gave et Lagoin.

**6) Compte Administratif assainissement 2010 : adopté à l'unanimité**

Suite à une erreur d'un euro relevée par le Trésorier dans le compte administratif 2010, le conseil entérine les chiffres rectifiés.

**7) Affectation des résultats assainissement 2010 : adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal approuve la modification, suite à erreur matérielle.

**8) Compte de Gestion de la commune : adopté à l'unanimité**

Le Compte de Gestion de la commune, tel que présenté par le Trésorier au titre de l'exercice 2010, est adopté.

**9) Compte de Gestion assainissement : adopté à l'unanimité**

Le compte de gestion assainissement est adopté.

**10) Vote des taxes : adopté 12 pour, 6 abstentions**

Les taux des taxes locales sont augmentés de 1,50 %, pour un produit de 257.258 € (soit un supplément de 3.802,72 €). Pour chacun des 770 foyers concernés, cela va représenter un surcoût de 4,94 € pour l'année. Cette proposition se justifie par la volonté de lisser sur les deux années à venir, une hausse rendue nécessaire par les investissements sur la ZAC de la Bastide. Les taux évoluent comme suit : la Taxe Habitation passe de 6,86 à 6,96; le Foncier Bâti passe de 5,99 à 6,08 et le Foncier Non Bâti passe de 23,71 à 24,07.

**11) Entretien des espaces verts des HLM : adopté à l'unanimité**

Les espaces verts des HLM sont entretenus par les agents techniques de la commune. Il est décidé de porter à 250 € le prix du service pour l'année 2011.

**12) Assainissement, prix du m3 d'eau : adopté à l'unanimité**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs appliqués en 2010, soit 1,75 € HT le prix du m3 d'eau et 59,89 € HT le prix de la part fixe.

**13) Subventions aux associations : adopté 14 voix pour, 2 abstentions**

Dans la présentation des subventions attribuées aux associations, il est précisé, en particulier pour Asson Sports, que la somme allouée sera identique à celle de 2010 (9.000 €), alors qu'il était demandé 10.500 €. Une dotation supplémentaire pourrait être attribuée ponctuellement en cas de besoin. Concernant les écoles, les attributions sont basées sur un forfait par élève inscrit au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours. La commune, en accord avec les directeurs des écoles, prend en charge 50% de la facture des sorties à la piscine. Le montant total des subventions s'élève à 16.889,10 €. Fabien Bérard et Guy Labarrère, présidents de deux associations concernées, ne participent pas au vote.

**14) Budget Commune 2011 :**

Chapitre Fonctionnement : Il s'équilibre à 1.189.962,73 €. *adopté 12 voix pour, 6 abstentions.*

Chapitre Investissement, il s'équilibre à 1.506.507 €. *adopté 12 voix pour, 3 contre et 3 abstentions.*

Parmi les actions envisagées, on notera les efforts particuliers pour la ZAC de la Bastide (404.000 € en tenant compte de l'achat du terrain), pour la voirie communale (globalement 435.000 €), pour la création de nouvelles urnes funéraires au cimetière (10.000 €), la modification du chauffage défectueux de la mairie (15.000 €), l'achat de livres pour la bibliothèque (2.000 €), le projet de réhabilitation du passage à la porte de l'Oppidum (2.000 €). Il est à noter que le projet de centre commerçant va nécessiter le recours à un emprunt.

**15) Budget Assainissement 2011 : Adopté par 16 voix pour et 2 contre.**

En Fonctionnement, dépenses et recettes s'équilibrent à 168.220,46 €. En Investissement, le budget s'équilibre à 429.672 € dont 120.000 € destinés à l'étude de diagnostic sur l'ensemble du réseau et à des travaux de réhabilitation.

**16) Convention SDEPA : *adopté à l'unanimité***

Dans le cadre de sécurisation de lignes électriques, il a été procédé à la dépose de 16 poteaux ciment. Le Maire est autorisé à signer avec le SDEPA une convention de mise à disposition de ces poteaux en vue de destruction.

**17) Vente tracteur et épareuse : *adopté 17 voix pour et 1 abstention***

Suite à l'achat de tracteur et épareuse, le matériel ancien sera repris par les vendeurs du matériel neuf au prix de 5000 € chacun.

**Questions diverses :**

Jean Jacques Claverie, président de la société de chasse « L'Assonnaise », interpelle M. le Maire au sujet du local des chasseurs qui n'est plus alimenté en électricité. Patrick Moura fait remarquer que l'alimentation de ce bâtiment en eau et électricité, se fait à partir de la station d'épuration et que la connexion électrique, dans l'état actuel des choses, n'est pas sécurisée. Il précise également qu'il serait préférable de doter ce local associatif d'un compteur divisionnaire.